

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-100
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 octobre 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI.

**Nbre de membres
présents : 27**

**Nbre de suffrages
exprimés : 30**

Excusés : 3

Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Stéphanie BOURQUIN

Absents : 3

Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Jean-François HEIL pouvoir à Omar RABEI.
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Saniye AKDEMIR

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 12 octobre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 septembre 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Extrait du registre des délibérations n°2023-100**SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ACCORDE** les subventions suivantes sur l'exercice 2023.

Imputation	Association	Subvention 2022	Demande Subvention 2023	Décision du Conseil Municipal
65748.024	Association des anciens combattants	150.00	150.00	150.00
65748.12	Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00	2 000.00	200.00
65748.311	Les Amis de l'Orgue	150.00 (en 2019)	300.00	150.00
65748.311	Eurocuivres	2 000.00 (en 2021)	1 500.00	1500.00
65748.414	Sésame Autisme	150,00	200.00	350.00
65748.414	SOS Amitié	500,00	600.00	350.00
65748.420	Valentin Haüy	150.00	150.00	150.00
65748.4238	Club 3 ^{ème} Age Bruyères	680,00	Pas de somme précise demandée	680.00
65748.4238	Club Belon	400,00	500.00	400.00
65748.76	Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	150,00	150.00	150.00
65748.76	AAPPMA	150,00	300.00	150.00
TOTAL		4 880,00	5 850,00	4 230,00

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20231025-2023-100-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023